



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>54666</b>	De <b>M. Gabriel Serville</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Guyane )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >DOM-ROM : Guyane	<b>Analyse</b> > sécurité publique. services départementaux d'incendie et de secours. financement.
Question publiée au JO le : <b>29/04/2014</b> Question retirée le : <b>06/05/2014</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Gabriel Serville alerte M. le ministre de l'intérieur sur les conditions d'exercice particulièrement précaires que connaît le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) de Guyane. Consécutivement, les pompiers maintiennent un préavis de grève pour lundi 24 mars 2014 concernant toute la Guyane. Le collectif à l'initiative de ce préavis réclame, parmi plus de vingt points de blocages, l'embauche des 23 lauréats du concours d'entrée 2012 au SDIS. Les pompiers doivent faire face, outre le manque de personnel, à des locaux vétustes et délabrés, des moyens matériels limités et, surtout, le non-respect des accords signés en 2011 qui faisait déjà état des mêmes difficultés. Force est de constater que, trois années plus tard, la situation s'est passablement dégradée. Cette situation découle notamment du fait que 8 des 22 communes de Guyane sont débitrices de lourdes dettes financières envers le SDIS, pour un montant global de 3,9 millions d'euros. À elle la seule, la commune de Matoury (Guyane), la plus lourdement endettée, doit 1,7 million d'euros aux pompiers. Voilà pourquoi il lui demande de l'éclairer sur les solutions envisagées afin que soit trouvée une issue rapide au conflit et que le SDIS soit en mesure d'assurer ses missions de service public avec plus de sérénité.